



## Etapes pour la préparation et la soutenance d'une thèse de doctorat en médecine

### I/- Condition : Seuls peuvent soutenir leurs thèses :

- Les étudiants ayant réussi aux quatre examens cliniques et ayant validé l'ensemble de leurs stages.
- Les internes ayant réussi aux quatre examens cliniques et ayant validé 3 stages d'internat.

### II/- Phases à suivre avant la soutenance de Thèse

1. soumission du « [PV de dépôt de sujet de thèse](#) » en deux exemplaires accompagné des objectifs de la thèse dont une est retournée aux rapporteurs de thèse concerné.
2. Accord de la commission pédagogique ;
3. La soutenance sera prévue **dans un minimum de 3 mois après le dépôt** du sujet de thèse.
4. Retrait de la demande de soutenance d'une thèse du service de scolarité.
5. Le rapporteur propose le président et les autres membres du jury (2 à 3) et confirme la date de la soutenance.

**N.B :** le jury proposé doit être composé au moins de 4 professeurs agrégés.

6. La dite demande doit être déposée au service de scolarité comprenant les signatures des membres du jury jointe du texte intégral du résumé, **au moins 7 jours avant la date de la soutenance.**

Après le dépôt de la demande de soutenance, une autorisation de soutenance de thèse est délivrée à l'intéressé(e) par le service de scolarité précisant la date et l'heure définitives de la soutenance et le numéro de la thèse.

7. Cette autorisation devra être restituée au service de scolarité après signature des membres du jury avant la soutenance, **sachant que les membres de jurys doivent recevoir une copie de la thèse au moins 72 heures avant la date de la soutenance.**
8. Dépôt d'une copie numérique (CD-ROM) de la thèse au niveau du service de recherche /Centre de documentation et d'information Médicale CDIM, accompagné d'une copie de l'autorisation de soutenance;



**NB :**

- Le thésard désirant changer le sujet de thèse doit déposer une demande manuscrite signée par l'ancien rapporteur, avec un nouveau formulaire « **PV de dépôt de sujet de thèse** » signé par le nouveau rapporteur. Cette nouvelle demande sera examinée par la commission pédagogique **et doit obéir de nouveau au délai de 3 mois.**
- Le rapporteur peut annuler un sujet de thèse en saisissant la commission pédagogique expliquant les raisons de cette annulation.

**III/- le jour de la soutenance**

- Une toge complète est délivrée au thésard une heure avant la soutenance

Cette toge doit être restituée après la soutenance

**IV/- Phases de l'après soutenance**

- S'il le souhaite, le thésard peut demander un certificat de réception au doctorat
- Le retrait du diplôme de docteur en médecine ne se fera que dans un délai minimum d'un mois (contre remise de l'original du certificat de réception au doctorat si l'intéressé l'avait demandé);
- Dépôt au service de scolarité du « Quitus » délivré par le service de recherche /Centre de documentation et d'information Médicale CDIM ;
- Les attestations et diplômes ne seront remis qu'à l'intéressé en mains propres.